

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—L'INTENTION DE FONDER UNE VILLE SUR LA RIVE  
OCCUPÉE DU JOURDAIN

**M. Ian Watson (Châteauguay):** Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, le *Globe and Mail* rapportait que le gouvernement d'Israël avait fondé une nouvelle ville baptisée Emmanuel sur la rive occupée du Jourdain, dont la population prévoit-on, devrait atteindre 60,000 habitants. Le gouvernement s'est-il opposé ou songe-t-il à s'opposer à ce projet qui constitue une nouvelle entorse aux coutumes internationales, ou va-t-il se contenter de prendre acte d'un fait accompli par le gouvernement d'Israël au mépris des Palestiniens?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, autant que je sache, nous n'avons pas protesté contre cette décision en particulier. Mais il nous est arrivé souvent de manifester notre opposition à la politique d'Israël relativement à ses colonies. Nous avons déclaré que la poursuite de cette politique était un obstacle à la paix. Et dernièrement, à l'Assemblée générale des Nations-Unies, j'ai demandé à l'État d'Israël de reconsidérer de nouveau sa politique de colonisation.

\* \* \*

## LES PORTS

## LE FINANCEMENT DE PROJETS DE MARINAS

**M. Maurice Foster (Algoma):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Son ministère va-t-il, par l'entremise de la Direction des ports pour petites embarcations, accorder des subventions aux municipalités qui présentent une demande dans le cadre du programme Canada au travail pour aménager des marinas cet hiver? Il est important que ces municipalités sachent bientôt si elles peuvent compter sur cet argent afin de pouvoir donner suite à leur projet?

**M. Nielsen:** Évidemment, il va le faire.

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches, et des Océans):** Madame le Président, je rappelle à la Chambre que, dans le cadre du programme spécial de relance du ministre des Finances, nous avons entraîné l'Ontario dans un grand programme de construction de ports pour petites embarcations et de marinas. Cette année, le programme a connu une croissance considérable, d'environ 600 p. 100. Nous espérons pouvoir poursuivre nos programmes l'année prochaine en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

## Questions orales

## LES AFFAIRES INDIENNES

## LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES INDIENS

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, puis-je poser ma question au ministre suppléant? Quand le gouvernement compte-t-il proposer des amendements à la loi sur les Indiens et quand la mesure modificative que l'on prépare actuellement va-t-elle valider rétroactivement les proclamations émises en vertu du paragraphe 4(2) de la loi?

[Français]

**M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, je pense que le député a soulevé une question très intéressante et j'en prends note. Dès la semaine prochaine je pourrai lui donner les détails à ce sujet, étant donné que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a énormément de législation à réviser, et je pense qu'il faut vraiment préciser la nature de la question avant de pouvoir donner une réponse responsable.

[Traduction]

## LA VALIDITÉ DES PROCLAMATIONS

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, je pourrais peut-être fournir au secrétaire parlementaire davantage de précisions en lui demandant de se reporter au document secret que son ministre a adressé le 7 juillet au cabinet...

**M. Nielsen:** Un autre? Ils fuient comme des passeroies.

**M. Beatty:** ... dans lequel il recommandait d'éliminer les mesures discriminatoires de la loi sur les Indiens en adoptant une loi d'ensemble pour confirmer la validité de ces proclamations. Il a également recommandé que ces dernières soient confirmées par une loi, même si les amendements n'étaient pas adoptés, afin que le bénéfice du doute soit toujours en faveur des Indiens. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire comment il se fait qu'au moment où il a rédigé ce document, le ministre avait déjà préparé une réponse détaillée à l'intention du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires pour dissiper ses inquiétudes quant à la validité et à la légalité de ces proclamations? Si le gouvernement est convaincu que ces proclamations sont légales, pourquoi le ministre a-t-il recommandé l'adoption de cette loi rétroactive dans un document secret?

[Français]

**M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, compte tenu qu'il s'agit là, semble-t-il, d'un document confidentiel dont je n'ai pas eu à vérifier la teneur, je pense que l'on doit attendre une réponse officielle et publique qui sera remise en temps et lieu par le ministre responsable.